STELLANTIS &YOU - PEUGEOT AUBAGNE

Route de la Ciotat – 13400 AUBAGNE
N° SIRET : 302 475 041 03004
Tél : 04 69 12 97 90
www.stellantisandyou.com/fr/nos-concessionnaires/peugeot-stellantis-you-aubagne-25/

PEUGEOT — STELLANTIS &YOU SALES & SERVICES

Stellantis & You France SAS
Distributeur et Réparateur Agréé des Marques
Opel, Citroën et Peugeot
S.A.S. au capital de 157 712 720 €
Imm. PT1 – 2-10 Bd de l'Europe – 78300 POISSY
302 475 041 RCS. Versailles – FR 29 302 475 041 – APE 4511Z
N° Orias 13 007 951 (www.orias.fr)

[redacted]

DOCUMENT	DATE DU DOCUMENT	REFERENCE CLIENT		DATE DE REGLEMENT
ATTESTATION	27/11/2023	38033	[redacted]	31/12/2023
3303409588	606851		TVA :	
N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER	N° VN/VO		

MARQUE	N° VIN	DATE 1re MISE EN CIRCULATION	OPS	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
PEUGEOT	VF3MCYHZUMS254736	31/01/2022	000	ATTESTATION	1/1
3008	GD-419-VJ	70077		BARHOUMA Meriem	
MODELE	N° IMMATRICULATION	KM	PR	AFFECTATION	N/ref PAGE

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	% REMISE	MONTANT	CT
A : 95R48A09FR020108 FORFAIT B TO B REVISION HUILE DE SYNTHESE ANTI-POLLUTION 0W20					
D'ENTRET IEN -					
B : 95R02A01FR020103 FORFAIT B TO B LIQUIDE DE FREIN					
FREINAG E ENTRETIEN					
C : 95R03A01FR020103 FORFAIT B TO B FILTRE A GASOIL					
FILTRE A GAZOLE ENTRETIEN					
D : 95R04A01FR020103 FORFAIT B TO B FILTRE A AIR					
FILTRE A AI R ENTRETIEN					
E : 95R17A04FR020105 FORFAIT B TO B REMPLACEMENT DU FILTRE D HABITACLE (ANTIALLERGENE)					
POLLEN ENTRET IEN					
F : 64E91A01FR020102 FORFAIT B TO B BALAI ESSUIE-GLACE ARRIERE					
ESSUIE-VITRE AR RIERE SUR VEHICULE					
G : 64EADA02FR030104 FORFAIT B TO B BALAI ESSUIE-GLACE AVANT (BALAIS PLATS)					
ESSUIE-VITRE AV ANT SUR VEHICULE					
H : 95R57A01FR020101 FORFAIT B TO B REMPLISSAGE DU RESERVOIR D					
VEHICUL E					
I : LAVAGE					
LAVOFFERT *LAVAGE OFFERT				0,20	
DM DECHETS MECANIQUES				1,00	

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'A PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX A L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n° 80.335 du 12 mai 1980).
T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

NET À PAYER

CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.

C
F
D
M
R
E

PAPILLON A JOINDRE A VOTRE RÈGLEMENT

CONDITIONS GENERALES DE VENTES
MODALITES DE REGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L. 441-6 du code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client. En cas de contestation, le **Tribunal de Commerce de notre Siège Social** sera seul compétent.
Toute réclamation doit être faite dans les huit jours après réception de la facture.

Voir nos conditions générales de réparation sur la commande de travaux.